



Radar avec voiture de fonction

Par **nico3078**, le **13/11/2008** à **19:49**

bonjour, rn rnj'ai une petite question désolé si ça a déjà été posé. rn rnJ'ai été flashé avec ma voiture de fonction à 99km/h au lieu de 90km/h rnLa secrétaire a reçu l'amende aujourd'hui. rn rnMa question est.... Sont-ils obligés de me dénoncer car pour payer l'amende je leur ai donné un timbre amende de 45€ . rn rnSur l'amende que dois-je faire ou mettre.. rn rnmerci d'avance

Par **citoyenalpha**, le **14/11/2008** à **01:21**

Bonjourrn rnrvotre société vous dénonce. Elle en a le droit. Vous devrez alors payer l'amende et vous perdrez les points prévus.rn rnrvotre société ne vous dénonce pas. Elle en a le droit. Vous devrez payer et aucun point ne vous sera retiré. A défaut de paiement la société vous dénoncera.rn rnAu vu des éléments fournis il apparaît que la société ne compte pas vous dénoncer et par conséquent il est préférable de payer l'amende.rn rnRestant à votre disposition